

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

**Le deux mars deux mille vingt à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire de LA CHAPELLE CHAUSSEE**

**Etaient présents :** Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F. – Mme NOURRISSON I. (adjoints) Mmes REBILLARD V.- DE LA VILLEON L. – LESAGE C. – MAURY A. – GORIAUX C.- M. MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F. (arrivée à 21 :00)

**Absente excusée :** BICHOT C.

**Absents :** RIALLAND N. – GOUDE VENIEN L.

**Date de la convocation :** 24/02/2020

Monsieur le Maire débute la séance en demandant une minute de silence en hommage à Monsieur François ANDRE Député, décédé récemment.

### **DELIB20200301**

#### **NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination de Laure de LA VILLEON, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal désigne Madame Laure DE LA VILLEON, Secrétaire de séance.

### **Delib.20200302**

#### **Approbation compte-rendu de conseil municipal du 20 janvier et du 10 février 2020**

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors des séances du 20 janvier et 10 février 2020, à se prononcer sur la rédaction des comptes-rendus.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction des procès-verbaux présentés.

### **DELIB20200303**

#### **Charges de fonctionnement des écoles- ANNEE 2020**

Frédéric GLOAGUEN, adjoint, présente les charges de fonctionnement des écoles calculées sur la base de l'année N-1.

Le nombre d'élèves scolarisés à la Chapelle Chaussée s'élève à 193

Le coût des charges de fonctionnement se décompose comme suit :

**Maternelle 1 446.63 €**

**Primaire 371.90 €**

Le Conseil Municipal après délibération, valide à l'unanimité des membres présents, les charges de fonctionnement pour l'année 2020.

Dit que les communes des IFFS, ST BRIEUC DES IFFS et ST GONDRAN devront s'acquitter des charges de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves de leur commune scolarisés à la CHAPELLE CHAUSSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Un état nominatif des élèves sera transmis à chaque commune pour validation du coût de fonctionnement

M le Maire est autorisé à signer la convention à venir avec les communes concernées.

**DELIB20200304**

**Charges de fonctionnement participation à l'école privée année 2020**

Frédéric GLOAGUEN, adjoint présente les participations communales pour l'année 2020 aux charges de fonctionnement de l'école privée calculées selon le coût de fonctionnement des écoles publiques soit

Nombre d'élèves au RPI BECHEREL/ LA CHAPELLE CHAUSSEE 105-

Dont effectifs à la Chapelle Chaussée : 44 élèves.

Nombre d'élèves de la Chapelle Chaussée scolarisés au RPI :

Maternelles : 12 élèves – primaires : 21 élèves.

Soit participation 2020

- 12 maternelles à 1446.63 € = 17 359.56 €
- 21 primaires à 371.90 € = 7 809.90 €

A cela s'ajoute les subventions facultatives attribuées soit

- Subvention sorties de fin d'année : 200 € par classe..... 400 €
- Subvention arbre de Noël : 8.50 € x 44 élèves.....374 €

Cette année le RPI organise un voyage scolaire de plusieurs jours, la participation versée sera de 50 € par élèves de la commune soit

- 26 élèves x 50 € ..... 1 300 €  
(Versée sur présentation de l'attestation de présence des enfants au voyage)

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve la participation 2020 aux fonctionnements du RPI BECHEREL/LA CHAPELLE CHAUSSEE soit

**25 169.46 €** à cela s'ajoute les subventions facultatives..... **2 074 € attribués à l'AEPEC de l'école privée**

**DELIB20200305**

**Subventions 2020**

Patrick PICHOUX Adjoint présente deux demandes de subventions.

Le comité du CCAS sollicite une participation au budget primitif 2020 soit 5000 €

L'ACCA : sollicite une subvention de 400 €. Il est rappelé que cette association réalise chaque année des actions de battues des nuisibles indispensables pour réguler la prolifération des nuisibles.

Le Conseil Municipal après délibération :

Attribuer les subventions suivantes :

C.C.A.S. : 5 000 €

La demande de subvention du Tennis Club de Tinténac est refusée, la salle des sports étant mise gracieusement à disposition de l'association.

**DELIB20200306****Devis poteau volley-ball**

Pascal Pinault, Maire rappelle que lors du vote des subventions, l'association de volley-ball avait évoqué leur souhait d'avoir un nouveau matériel sportif pour la pratique du volley-ball.

Le devis présenté du poteau et filet de volley s'élève à 750.75 € HT de la société CASAL SPORT.

Après délibération le Conseil Municipal :

- Accepte le devis présenté de 750.75 € HT
- Autorise le Maire à signer le devis présenté et lancer la commande.

**Delib20200307****Proposition achat terrain le clos de la Forge**

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal avait décidé la mise en vente d'un terrain communal en terrain constructible situé au Clos de la Forge.

La commune avait donné mandat à Crespel immobiliser pour mettre en vente au prix de 54 000 €

Une proposition d'achat du terrain a été faite par M et Mme BENNAMI intéressés par ce terrain au prix de 50 000 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition d'achat de la parcelle.

M le Maire rappelle que les frais d'acte et d'agence portent l'acquisition de cette parcelle à 58 000 € pour les demandeurs.

Après délibération :

Le Conseil Municipal :

Accepte la proposition d'achat de la parcelle située au Clos de la Forge d'une surface de 449 m<sup>2</sup> au prix de 50 000 €.

Confie à Me BIENVENUE Notaire à ROMILLE L'établissement de l'acte de vente de la parcelle et donne pouvoir à M le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

**Delib20200308****Convention mise en réserve propriété OGER par Rennes Métropole**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité Rennes Métropole afin d'effectuer un portage foncier d'une propriété sise 13-15 rue de Montmuran à LA CHAPELLE CHAUSSEE référencée B 878 & 880 d'une surface de 1 805 m<sup>2</sup>.

Rennes Métropole a accepté de réaliser ce portage foncier auprès de la propriétaire pour un prix négocié à 200 000 €. Proposition acceptée par la venderesse.

La convention de mise en réserve du bien acheté par Rennes Métropole en réserve foncière est présentée au Conseil Municipal

Rennes Métropole conservera cette propriété dans son patrimoine pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la signature de l'acte authentique.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt de la commune à devenir propriétaire de cette propriété située en zone agglomérée dans le cadre de la revitalisation du centre bourg,

- Valide la convention de mise en réserve en gestion communale du bien sis 13 et 15 rue de Montmuran.
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention à venir.

L'ensemble immobilier va être acquis par les services de Rennes Métropole pour un montant de 200 000 € net vendeur.

#### **Delib20200309**

#### **Médiathèque - Avenant lot 6 SABLAGE -TRAITEMENT DES BOIS**

Jean-Marc BUAN, adjoint présente l'avenant en moins-value de l'entreprise MONNIER lot 6 Sablage, traitement des bois

La commission d'appel d'offres a constaté qu'il est nécessaire de revoir la prestation sablage et traitement des bois dans le cadre de la rénovation du fait de la structure du bâti existant

Les travaux à réaliser permettent une moins-value de 1 058.31 € correspondant à

Devis initial du marché 4 227.23 €

Devis 1402202012 d'un montant de -1 028.42 €

Devis 1402202011 d'un montant de -2 140.50 €

Soit montant du nouveau marché 3 168.92 €

La C.A.O propose de retenir ces nouvelles prestations portant le marché de ce lot à 3 168.92 € soit - 25.04%

Le Conseil Municipal, après délibération :

Approuve la proposition de la C.A.O en moins-value du lot 6 sablage, traitement des bois, portant le lot à un montant de 3 168.92 € HT.

Donne pouvoir au Maire pour notifier à l'entreprise le nouveau marché.

#### ACTIVEILLE anti intrusion

Alexandra Maury, Conseillère municipale présente la proposition de solution anti-intrusion d'Activeille pour la médiathèque. La question de cette solution pour les autres bâtiments se pose également.

Cette solution n'est pas retenue pour l'instant dans l'attente de renseignements complémentaires

#### Travaux médiathèque :

Jean- Marc Buan, adjoint informe que le sas d'accès à la médiathèque est en cours de réalisation par la société SOMEVAL, les menuiseries sont presque toutes posées. Les échantillons de parquets, sols ont été demandés afin d'affiner les choix de matériaux, mobilier par la suite.

Quelques riverains du passage du Porche sont favorables aux travaux d'eaux pluviales à réaliser, l'entreprise va pouvoir programmer ces travaux prochainement. Contact doit être pris auprès de riverains qui n'ont pas répondu à la proposition de travaux partagés.

### Travaux voirie

La première tranche de reprise de la voirie est terminée entre le rond-point et la sortie de l'agglomération. La deuxième tranche devrait commencer le 23 mars prochain jusqu'au 6 avril 2020, pour le bourg jusqu'à l'église. Ces travaux se feront en partie en voie fermée ou en alternat entre la boulangerie et l'église.

La partie de l'impasse de la Tavernerais sera reprise par la suite en bi-couches lorsque le terrassement actuel sera stabilisé (avril/mai).

### Urssaf

Monsieur le Maire informe qu'un contrôle fiscal vient d'être réalisé par l'URSSAF sur trois années d'exercice (2017 à 2019). Quelques réajustements doivent être apportés dans l'organisation des paies (avantages en nature à mettre en place).

### Information « alerte » à la population

Le système de mails « alertes » auprès de la population doit être revu pour informer ponctuellement la population. Frédéric Gloaguen, adjoint va étudier les possibilités d'alerte population par mail.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les conseillers municipaux des six années de mandats passées ensemble.